Dénomination : A + SOLAIRE

n° de gestion : 2010B00398

n° d'identification : 520 435 009

n° de dépôt : A2012/002928

Date du dépôt : 29/03/2012

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation du 06/11/2011

798170

798170

2010B398

29 MARS 2012

2928

Vincent FELINE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
inscrit près de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

376, Avenue du Prado
Le Ribéra Bat F
13008 MARSEILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

S.A.R.L A+ SOLAIRE

en Société par Actions Simplifiée

SUITE A L' ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2011

Vincent FELINE

Commissaire aux comptes
Inscrit près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

S.A.R.L A+ SOLAIRE

Au capital de 8.000 €
Siège social : 264, Avenue des Artisans
Z.A Terre de Camargue
30220 AIGUES MORTES

Siret 520 435 009 00011

Vincent FELINE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
inscrit près de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

376, Avenue du Prado
Le Ribéra Bat F
13008 MARSEILLE

Rapport du commissaire aux comptes sur la transformation de la Société à Responsabilité Limitée A+ SOLAIRE en Société par Actions Simplifiées.

Aux associés de la S.A.R.L A+ SOLAIRE,

En ma qualité de commissaire à la transformation désigné et en application de l'article L 224-3 du Code de Commerce, par décision unanime des associés du 14 novembre 2011, j'ai établi le présent rapport afin de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

A partir des éléments comptables, juridiques, ou fiscaux qui m'ont été fournis en date du 30 septembre 2011, j'ai apprécié les critères significatifs caractéristiques de la situation financière.

La synthèse de mon analyse sur la situation de la société au 30 septembre 2011 qui en ressort est la suivante :

Les capitaux propres se montent à 110 K€ hors résultat.
Le résultat tel qu'il est envisagé présente un solde bénéficiaire de 58 K€.

Je rappelle que le capital de la société est de 8 000 €, composé de 80 parts sociales de 100euros chacune.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Marseille, le 06 novembre 2011

Vincent FELINE

Commissaire aux comptes

Cabinet Féline
Expertise Comptable
376, av. du Prado - Le Ribéra Bât. F
Port. : 06 27 15 50 35
Mail : cabinet.feline@hotmail.fr
SIRET 518 122 908 00016 - APE 6920 Z